

***ROMPRE LE RYTHME DE  
L'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS***

**MÉMOIRE**

**PAR**

**ROBERT MÉNARD**

**DÉPOSÉ DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES  
DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT  
SANITAIRE DE SAINT-THOMAS PAR DÉPÔT RIVE-NORD INC.**

**MARS 2005**

## TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – PRÉSENTATION DE L'AUTEUR	...1
PARTIE 2 – NOTIONS D'ÉCOLOGIE POLITIQUE GUIDANT MA REFLEXION	...2
Notre empreinte écologique dépasse les limites de la Terre	...2
Vers une société de décroissance	...3
PARTIE 3 – ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE AU NIVEAU DES DECHETS	...4
Réduire la génération de déchets	...5
Éduquer en fonction d'un habitus écologique	...5
PARTIE 4 – CONCLUSION	...6
PARTIE 5 – BIBLIOGRAPHIE	...7

## **PARTIE 1 – PRÉSENTATION DE L'AUTEUR**

La motivation qui m'amène à présenter un mémoire en tant que citoyen dans le cadre de cette audience publique provient de mon intérêt pour la protection de l'environnement et de mon expérience dans ce domaine. Professionnellement, j'ai occupé des postes de coordination de projets environnementaux auprès de la *MRC Les Moulins* (2004) et de la *Ville de Terrebonne* (2001 et 2002). Au niveau communautaire, j'ai été tour à tour administrateur (2000-2001), trésorier (2001-2002) et président (2002-2004) d'*Environnement Jeunesse*. De plus, j'ai représenté cet organisme auprès d'autres associations telles que le *Réseau québécois des groupes écologistes* (à titre d'administrateur en 2001-2002 et de secrétaire en 2002-2003), le *Regroupement des organismes environnementaux en énergie* (à titre d'administrateur en 2003-2004), le *Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets* (à titre d'administrateur en 2003-2004) et *Action Re-buts* (à titre d'administrateur en 2003-2004). J'ai également publié une trentaine d'articles dans des périodiques tels que *Le Bouquet écologique*, *L'Enjeu*, *Possibles*, et prononcé une dizaine de conférences pour divers organismes dont la *Corporation Saint-Laurent*, le *Centre des sciences de Montréal*, le *Réseau canadien de l'environnement*, la *Commission canadienne pour l'UNESCO*, le *Réseau québécois de Villes et Villages en santé*, la *Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire* ainsi que les *AmiEs du Monde diplomatique*. Par ailleurs, j'ai participé à diverses consultations publiques auprès du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie, 2003; projet de centrale de cogénération de Bécancour, 2003; projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie, 2004), de la *Communauté métropolitaine de Montréal* (projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, 2003), de la *Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation* (consultation générale sur les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec, 2004), de la *Commission de l'économie et du travail* (consultation générale sur le secteur énergétique au Québec, 2005) et du *ministère de l'Environnement* (consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec, 2005). J'ai aussi été délégué au *Sommet mondial pour le développement durable* (Johannesburg, 2002) et au *Congrès forestier mondial* (Québec, 2003). Académiquement, je détiens un certificat en sciences de l'environnement et un baccalauréat en sociologie. J'effectue actuellement des études de deuxième cycle en sociologie à l'*Université du Québec à Montréal* où j'agis également à titre d'auxiliaire d'enseignement en écologie sociale et d'assistant de recherche au sein du *Centre interdisciplinaire de recherche sur la biologie, la santé, la société et l'environnement*.

## **PARTIE 2 – NOTIONS D'ÉCOLOGIE POLITIQUE GUIDANT MA REFLEXION**

Le but de ce mémoire n'est pas de m'attarder sur les aspects techniques du projet d'agrandissement concernant le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Saint-Thomas. Bien qu'il y ait lieu de s'interroger sur le respect ou non de certaines normes telles que les limites de la zone tampon et l'étanchéité des cellules d'enfouissement, je considère qu'il est plus judicieux d'analyser ce projet dans le contexte plus global de la protection de l'environnement. À ce niveau, je suis d'avis qu'il nous faut rompre avec les notions de développement, de croissance et de niveau de vie qui sont inhérentes à l'idéologie productiviste « qui confère à la production la place centrale dans le développement économique et l'orientation du futur » (DOBRE, 2003 : 80). Plutôt que de favoriser la croissance économique, la société québécoise devrait orienter le futur vers la décroissance par l'entremise de la frugalité, ce « qui implique de réduire drastiquement la quantité de ce qui est produit et consommé, et non de se limiter à un changement des manières de produire » (DOBRE, 2003 : 84). Ainsi, le défi écologiste qui se pose à la société québécoise implique des changements radicaux au niveau de nos modes de production et de consommation. À cet égard, je partage la position du sociologue Frederick H. Buttel selon qui « la cause principale des problèmes environnementaux [est] l'expansionnisme des entreprises de production qui conduit à une utilisation intensive des ressources pour stimuler la croissance » (VAILLANCOURT, PERRON ET JACQUES, 1999 : 180). Une croissance qui « encourage l'accumulation du capital et le développement de monopoles et d'oligopoles [qui] ne fait qu'accroître les inégalités sociales en plus de détruire l'environnement » (VAILLANCOURT, PERRON ET JACQUES, 1999 : 180). À mon sens, les entreprises dans le domaine de l'enfouissement des déchets sont soumises à cette logique de croissance qui, tout compte fait, encourage l'élimination au détriment de la réduction à la source et de la récupération.

### **Notre empreinte écologique dépasse les limites de la Terre**

Alors que l'activité économique sur la planète « croît au taux de 4 pour cent par année, ce qui signifie qu'elle double tous les 18 ans » (WACKERNAGEL ET REES, 1999 : 21), il apparaît de plus en plus clair que nous ne pouvons pas maintenir ce rythme considérant le fait que nous ayons déjà dépassé la capacité de support de l'environnement. À cet égard, le concept d'empreinte écologique est un indicateur propice afin de mesurer l'état de la planète et conséquemment, d'orienter les choix de société que nous devons faire. L'empreinte écologique est une mesure qui permet d'évaluer « la surface totale requise pour produire les ressources que nous utilisons (nourriture, vêtements, biens et services, etc.) pour répondre à

notre consommation d'énergie et pour fournir l'espace nécessaire à nos infrastructures (logements, routes, lieux d'enfouissement, etc.) » (BOUTTIER-GUERIVE ET THOUVENOT, 2004 : 7). En supposant que la population mondiale reste stable, l'empreinte écologique par habitant devrait être de 1,4 ha afin d'assurer les besoins essentiels de tous les êtres humains en respectant les limites écologiques de la planète (LATOUCHE, 2004). Or, l'empreinte écologique moyenne d'un Québécois est de 7,2 ha (LATOUCHE, 2004), ce qui est de loin supérieur au niveau souhaitable pour maintenir l'équilibre planétaire. D'ailleurs, au niveau global, « l'empreinte écologique de l'humanité a pratiquement doublé depuis 40 ans et a dépassé la capacité biologique de la Terre au cours des années 70 » (BOUTTIER-GUERIVE ET THOUVENOT, 2004 : 10). Ainsi, l'empreinte écologique de l'humanité « dépasse de 20 % les capacités de la Terre » (GUASCH, 2003 : 143). Cette situation est d'autant plus alarmante en considérant le fait que l'empreinte écologique ne prenne pas en compte les besoins des autres espèces vivantes, ce qui signifie que le dépassement est probablement plus grand. De plus, seulement 20 % de la population mondiale consomment 86 % des ressources naturelles exploitées (PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT, 2002).

### **Vers une société de décroissance**

Par conséquent, il faut rompre avec l'idée que nous pouvons maintenir notre mode de vie d'autant plus que si « tous les pays suivaient l'exemple des pays industriels, il faudrait cinq à six planètes pour servir de « sources » aux productions et de « dépotoirs » aux résidus du progrès économique » (SACHS, 1996 : 18). Il faut se rendre compte que les ressources naturelles sont limitées et que traiter le monde « à travers la sacralisation de la croissance, comme indéfiniment exploitable, c'est le condamner à disparaître » (LATOUCHE, 2003 : 29). Dans l'optique d'une société de décroissance, la réduction de la production et de la consommation est le principal objectif à poursuivre puisqu'il faut réduire la consommation d'énergie et de matières premières de 70 à 90 % d'ici 40 à 50 ans afin de ne pas aggraver le déséquilibre écologique (SACHS, 1996). En matière de protection environnementale, le Québec doit orienter ces efforts par rapport à cet objectif de décroissance.

#### **Recommandation 1**

*Que le gouvernement du Québec se dote d'un plan de décroissance ayant comme objectif la réduction de la production et de la consommation applicable à tous les secteurs résidentiels, agricoles, industriels, commerciaux et institutionnels.*

**Recommandation 2**

*Que le gouvernement du Québec instaure une commission d'enquête sur la surproduction et la surconsommation, se traduisant par l'accroissement de la génération de déchets et la dégradation de l'environnement, et les mesures à mettre en œuvre pour modifier nos modes de production et de consommation dans une optique de décroissance.*

**PARTIE 3 – ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE AU NIVEAU DES DECHETS**

Comme il a été indiqué, l'objectif de la décroissance est de réduire la production et la consommation puisque la croissance économique et le consumérisme tel que nous les pratiquons sont incompatibles avec l'équilibre écologique planétaire. Un Québécois consomme en moyenne 10 fois plus d'énergie qu'un habitant d'un pays à faible revenu, 14 fois plus de papiers, 18 fois plus de produits chimiques, 10 fois plus de bois de construction, 6 fois plus de viande, 3 fois plus de poisson, de ciment et d'eau douce, 19 fois plus d'aluminium, 13 fois plus de fer et d'acier (MONGEAU, 1998). Cette surconsommation se traduit notamment par l'augmentation constante de la production de déchets. En somme, le défi qui est le nôtre n'est pas de produire et de consommer *mieux* mais de produire et consommer *moins*. C'est pourquoi nous devons orienter nos efforts vers la décroissance dans tous les secteurs. Y compris dans le domaine de la gestion des déchets où nous ne devons pas maintenir le rythme de l'enfouissement, comme le souhaite le promoteur, mais plutôt réduire à la source la production de déchets afin de rendre caduque la nécessité d'élaborer des projets démesurés comme celui qui est présenté dans le cadre de ces audiences. Un projet qui a pour objectif d'enfouir près de 650 000 tonnes de déchets/année pendant encore 29 ans, d'excaver des millions de déchets déjà enfouis pendant 14 ans avec une technologie incertaine, le tout en traitant au cours de presque 100 ans des eaux de lixiviation pouvant aller jusqu'à 170 000 m<sup>3</sup>/année! Alors que les mégasites de Lachenaie et de Sainte-Sophie ont été autorisés, nous ne pouvons pas augmenter perpétuellement la capacité d'enfouissement des dépotoirs en prétendant aller vers une gestion écologique des déchets. Autoriser une fois de plus un projet abyssal comme celui-ci compromettrait sérieusement tout objectif présent ou futur visant à réduire la quantité de déchets à éliminer.

**Recommandation 3**

*Que le gouvernement du Québec refuse le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas par Dépôt Rive-Nord Inc.*

### **Réduire la génération de déchets**

Actuellement, la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* prévoit mettre en valeur 65 % des déchets totaux valorisables provenant de tous les secteurs d'ici 2008. Toutefois, ce n'est pas la première fois que de pareils objectifs sont définis puisque la *Politique de gestion intégrée des déchets solides*, adoptée en 1989, prévoyait la réduction de 50 % pour l'an 2000 de la quantité des déchets à éliminer. Or, malgré ces politiques, la production de déchets continue d'augmenter. Chaque québécois génère en moyenne une demi-tonne de déchets par année (WARIDEL, 2003). Depuis 1988, la quantité de résidus générés au Québec a connu une hausse d'environ 55 %, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de près de 5 % (BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, 2003). Seulement, au cours de la période de 1998 à 2000, la quantité de résidus éliminés au Québec a augmenté de plus de 23 % alors que la quantité de matières résiduelles récupérées a augmenté de 14 % durant la même période (BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT, 2003). L'augmentation constante de la production de déchets est symptomatique du modèle productiviste privilégiant la croissance économique. Le gaspillage n'est pas l'exception mais la norme dans ce modèle. De tous les matériaux qui deviennent des produits variés, 80 % sont jetés après une seule utilisation (GRAAF ET AL., 2004). À cet égard, l'échec des politiques en matière de gestion de déchets provient probablement du fait qu'au lieu de réduire la génération de déchets, en agissant sur la production et la consommation, les principales mesures sont d'ordres techniques et se situent au niveau de l'élimination et du recyclage a posteriori.

#### **Recommandation 4**

*Que le gouvernement du Québec se dote d'une politique de gestion des matières résiduelles ayant comme objectif la réduction à la source de la production de déchets.*

#### **Recommandation 5**

*Que le gouvernement du Québec interdise l'enfouissement ou l'incinération des déchets récupérables et valorisables.*

### **Éduquer en fonction d'un habitus écologique**

Dans un contexte où les questions environnementales et les solutions privilégiées sont hautement complexes et ne concernent pas seulement des variables biophysiques mais aussi

des aspects sociaux, politiques et idéologiques, l'éducation relative à l'environnement s'avère nécessaire pour tous les citoyens. Alors que les valeurs véhiculées par la société de consommation dans laquelle nous vivons sont l'accumulation obsolète de biens, l'individualisme compétitif, la cupidité narcissique et l'insatisfaction perpétuelle, nous devons plutôt cultiver des valeurs de solidarité, de simplicité, de responsabilité et de respect de la vie afin notamment que tous comprennent que « l'environnement est celui de tout être vivant dont l'Homme » (SAUVE, 1997 : 44). Pour reprendre le concept du sociologue Pierre Bourdieu, le défi écologiste qui se pose à notre société, et ce autant au niveau des déchets que des autres problématiques environnementales, nécessite l'essor d'un habitus écologique au sens où les citoyens doivent acquérir au cours de leur socialisation des dispositions stables leur permettant d'agir dans une optique de protection de l'environnement et de simplicité volontaire.

#### **Recommandation 6**

*Que le gouvernement du Québec instaure des cours d'éducation relative à l'environnement obligatoires à tous les niveaux scolaires, de l'école primaire à l'université, et ce, pour tous les programmes.*

#### **Recommandation 7**

*Que le gouvernement du Québec instaure un programme relatif à l'éducation relative à l'environnement pour le grand public.*

### **PARTIE 4 – CONCLUSION<sup>1</sup>**

L'empreinte écologique du mode de production et de consommation productiviste dépasse la capacité biologique de la planète à absorber les polluants et les déchets que nous produisons. En tant que société développée, le Québec perpétue ce mode de vie insoutenable. Cette situation se traduit par l'augmentation constante de la génération de déchets. Afin de renverser cette tendance, il nous faut réduire la production et la consommation d'où les sept recommandations de ce mémoire. L'objectif à atteindre n'est donc pas de poursuivre la mise en place de dépotoirs plus démesurés les uns que les autres mais de rompre le rythme de l'enfouissement des déchets pour le bénéfice de notre environnement et des générations actuelles et futures.

---

<sup>1</sup> Toute personne désirant me faire parvenir des commentaires à propos de ce mémoire est invitée à le faire en envoyant un courriel à l'adresse suivante : [bobmenerve@yahoo.ca](mailto:bobmenerve@yahoo.ca)



**PARTIE 5 – BIBLIOGRAPHIE**

- BOUTTIER-GUERIVE, Gaëlle et Thierry THOUVENOT. 2004. *Planète attitude – Les gestes écologiques au quotidien*. Paris : Seuil.
- BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. 2003. *Rapport 177 – Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie (secteur nord)*. Québec : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.
- DOBRE, Michèle. 2003. « Société de consommation et risque environnemental ». Dans *Dictionnaire des risques*, sous la direction de Yves Dupont, p. 79-86. Paris : Armand Colin.
- GRAAF, John de et al. 2004. *J'achète! Combattre l'épidémie de surconsommation*. Montréal : Fides.
- GUASCH, Arnaud. 2003. « Empreinte écologique ». Dans *Dictionnaire des risques*, sous la direction de Yves Dupont, p. 142-144. Paris : Armand Colin.
- LATOUCHE, Serge. 2003. « À bas le développement durable! Vive la décroissance conviviale! ». Dans *Objectif décroissance – Vers une société viable*, sous la direction de Michel Bernard et al., p. 23-31. Montréal : Écosociété.
- LATOUCHE, Serge. 2004. *Survivre au développement*. Paris : Mille et une nuits.
- MONGEAU, Serge. 1998. *La simplicité volontaire, plus que jamais...* Montréal : Écosociété.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT. 2002. *L'avenir de l'environnement mondial 3*. Bruxelles : De Boeck.
- SACHS, Wolfgang. 1996. « L'anatomie politique du développement durable ». *Interculture*, vol. 29, no. 1, p. 16-37.
- SAUVE, Lucie. 1997. *Pour une éducation relative à l'environnement*. Montréal : Guérin.
- VAILLANCOURT, Jean-Guy, PERRON, Bertrand et Benoît JACQUES. 1999. « La sociologie de l'environnement de Frederick H. Buttel et de Riley E. Dunlap ». Dans *Les sciences sociales de l'environnement*, sous la direction de Brigitte Dumas et al., p. 171-192. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- WACKERNAGEL, Mathis et William REES. 1999. *Notre empreinte écologique*. Montréal : Écosociété.
- WARIDEL, Laure. 2003. *L'envers de l'assiette et quelques idées pour la remettre à l'endroit*. Montréal : Écosociété.